Formation aux règles de l'art de l'isolation en sous face des planchers bas par panneaux rapportés

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

Chefs d'entreprises, artisans, compagnons, conjoints collaborateurs, salariés, d'entreprises, conducteurs de travaux, chefs d'équipes.

Pré-requis

Être un professionnel du bâtiment expérimenté, être titulaire d'une qualification RGE ou en cours d'acquisition **dans la catégorie de travaux isolation des planchers bas.**

Objectifs pédagogiques

- Identifier et mettre en œuvre les règles de l'art applicables à la mise en œuvre de l'isolation en sous face des planchers bas par panneaux rapportés.
- Connaitre le contexte réglementaire, les produits existants et les points de vigilance à la mise en œuvre de l'isolation en sous face des planchers bas par panneaux rapportés.
- Identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT isolation des planchers bas par panneaux rapportés.

Description / Contenu

Rappel du contexte lié à la transition énergétique

- Les objectifs à atteindre
- La Réglementation Thermique dans l'EXistant (RT EX)

Diagnostics et environnement des travaux

- La réglementation incendie
- Ventilation/isolation/étanchéité à l'air et appareils de chauffage comburants sur l'air intérieur

Identifier, connaitre et mettre en œuvre les règles de l'art applicables (DTU, CPT, RAGE, Guide du CSTB…)

- Savoir identifier et hiérarchiser les différents documents techniques applicables (DTU, AT, CPT, RAGE…)
- Réception du support et choix du produit d'isolation
- Technique de mise en œuvre en partie courante
- Le traitement des points singuliers
- Les principaux défauts de mise en œuvre relevés sur chantier

Aides à la rénovation énergétique et audit RGE en menuiserie

- Exemple de rédaction de devis/facture (obligations réglementaires, critères techniques liées aux aides, TVA…)
- Les points de contrôle de l'audit QUALIBAT isolation des planchers bas par panneaux rapportés

QUIZ d'auto évaluation sur photos de réalisation

Modalités pédagogiques

Exposé, étude de cas.

Moyens et supports pédagogiques

Support papier ou numérique.

Modalités d’évaluation et de suivi

La signature des feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation. La fiche d'évaluation de la formation complétée par chaque stagiaire permettra la mesure de sa satisfaction.
Les acquis de la formation seront évalués pendant et en fin de formation sous forme d'études de cas, mises en situation, tests… La formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation de formation conforme aux dispositions de l'article L.6353-1 dernier alinéa du Code du Travail.

Profil Formateur

Formateur expert en rénovation énergétique, Auditeur RGE pour QUALIBAT.

Equipements de Protection Individuelle(EPI)

RAS